



Cimetière Sainte-Geneviève

16 037, boul. Gouin Ouest,
Sainte-Geneviève, Québec H9H 1C7
Téléphone 514-696-4489
secretariat@paroisse-ste-genevieve.org

Instructions pour la mise en terre

Pour le respect des travailleurs et du lieu de repos de nos défunts, veuillez respecter la marche à suivre lors d'une mise en terre.

- Lors de la mise en terre, svp, arrivez à l'heure prévue. Le fossoyeur a un temps limité à vous accorder pour effectuer son travail.
- Si vous devez changer l'heure, svp, avisez le secrétariat au moins 48 heures à l'avance.
- Vous avez 20 minutes de présence accordées avant la fermeture de la fosse. Si toutefois vous désirez rester un peu plus longtemps après la fermeture de la fosse, il vous est possible de le faire, dans le respect de ce lieu de prière.
- Il est interdit de répandre les cendres d'un défunt sur la terre ou dans la fosse. Les cendres doivent demeurer dans l'urne qui elle, sera mise en terre.
- Si vous souhaitez louer notre salle pour l'occasion d'un enterrement, adressez-vous au secrétariat pour la disponibilité de celle-ci et pour en connaître le prix.
- Vous pouvez demander qu'un célébrant vous accompagne au cimetière lors de la mise en terre. Des frais supplémentaires s'appliquent. Adressez-vous au secrétariat à l'avance.

Merci de votre compréhension!